



Initiales du maire

Initiales de la  
DG/gref.-trés.

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire – taxation - 12 décembre 2022

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 12 décembre 2022 à 19h15, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents en personne les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Constatation est faite que tous les élus ont reçu l'avis de convocation

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 19 h 15 et déclare la séance ouverte.

2021-12-857

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par  
appuyé par  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

##### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de question
4. Adoption du règlement 2023-01 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2023
5. Deuxième période de question du public
6. Levée de la séance

#### 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Présences et questions

2021-12-858

#### 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-01 CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté son budget 2023 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 988 du *Code municipal du Québec*, toutes taxes doivent être imposées par règlement;



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée extraordinaire – taxation - 12 décembre 2022

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil du 5 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 5 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par  
Appuyé par  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement 2023-01 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2023.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlement de la Municipalité sous le numéro 2023-01 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci.

### 5 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-12-861

### 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 19 h XX.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Céline Corbeil,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré, maire